

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2024
et publié ou notifié
le 25/03/2024

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 22 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Pour : 8

Contre : 0

Représentés : Thérèse BURGRAF par Roland BURGRAF

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Vote des taxes - 2024_23

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxes habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : 7 pour, 0 abstention et 0 contre

- **DECIDE** de maintenir les taux de l'année 2023 pour le budget 2024 et les taux adoptés sont
 - Taxe sur le foncier bâti : **32.77 %**
 - Taxe sur le foncier non bâti : **26.06 %**
 - Taxe sur l'habitation : **13.47 %**
- Le produit attendu est de **102 588 €**

La secrétaire de séance

M.F. Murat
Murat

Le Maire,
Olivier MURAT

